# 8 mars – « Le Savais-tu ? »

## Exposition à l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes du 8 mars

**Etablissement scolaire**
EPS du Mont-sur-Lausanne
**Niveaux :** 9-11H
**Nombre d'élèves concerné·e·s:** 350
**Nombre d'enseignant·e·s concerné:** 30

**Personne de contact**
Sandra Cibert Prod'hom, déléguée PSPS
sandra.cibertprodhom@edu-vd.ch

**Liens**
https://www.uneboitedepandore.com, documents à télécharger

**Année(s) de réalisation**
2023

**Durée du projet**
3 semaines

**Fréquence**
Au gré des dates internationales

### Le projet en bref

A l'occasion de la journée du 8 mars, exposition d'affichettes mettant à l'honneur des femmes ayant marqué leur milieu ou qui se sont battues pour leurs droits.

*Thématiques principales ou thématiques abordées ou mots-clés*
sexisme – respect – climat scolaire – bien vivre ensemble – égalité

### Description du projet PSPS

En s'inspirant des affichettes « Le savais-tu ? » mise à disposition par une enseignante française sur le site *La boîte de Pandore*, nous avons « suissisé » certaines affiches, mis des textes à notre sauce pour avoir à disposition une soixantaine d'affiches mettant à l'honneur des femmes ayant marqué leur milieu ou qui se sont battues pour leurs droits.Nous les avons triées selon les disciplines scolaires (lettres, histoire, géo, sciences, maths et informatique, sport, musique, couture et mode, politique, arts visuels) et les avons exposées à proximité des salles de cours en question. Les enseignantes et enseignants ont été invité·e·s à visiter l'exposition, à créer de nouvelles affiches sur le même thème ou sur le thème du racisme pour une prochaine exposition (semaine du 21 mars). Plusieurs ont proposé à leurs élèves de choisir une femme et de se mettre dans sa peau pour se présenter à la classe à la manière d'un speed-dating. La mise en œuvre de ce projet a été prise en charge par l'équipe *Respect pour toutes et tous*, constituée de membres du corps enseignant 1-11H volontaires et engagé·e·s.

### Points forts

- Facilité de mise en oeuvre
- Accueil positif de l'ensemble des actrices et acteurs (élèves et corps enseignant)
- Activité « porte d'entrée » pour traiter différentes thématiques à partir des journées internationales dédiées
- S'inscrit dans la LEO (art. 10) et le RLEO (art.8) portant sur l'égalité[1]

### Etapes de mise en œuvre

- Brainstorming en équipe PSPS et équipe *Respect pour toutes et tous*
- Présentation en conseil de direction
- Affichage le 7 mars au soir
- Mail d'information au corps enseignant le 8 mars avant le début des cours
- Moment festif en salle des maître·sse·s à la récréation (croissants-chocolat)
- Activités libres possibles avec les élèves de 9-11S durant 3 semaines

### Compétences visées et activées par le projet (élèves, voire adultes)

- Ouverture d'esprit : Découverte de vies de femmes
- Estime de soi, sentiment d'appartenance : Identification possible à des modèles de femmes.
- Créativité, participation : réalisation d'affichettes pour l'expo du 8 mars de l'année prochaine
- Créativité, participation : réalisation d'affichettes sur un autre thème pour une autre expo
- Respect, relations interpersonnelles : mise en lumière de cette journée spéciale comme amorce de discussion en classe autour de l'égalité femmes-hommes, du sexisme.

### Bilans

Retours des élèves, du corps enseignant, de la direction.

### Commentaires de l'Unité PSPS

Le projet permet d'amener des connaissances tout en amorçant les discussions et échanges sur les questions d'égalité. Par la même occasion, il s'agit de travailler également sur la culture d'établissement en renforçant les interactions positives entre les adultes et les élèves. L'entrée disciplinaire donne aussi la possibilité au corps enseignant de reprendre certains éléments dans les branches respectives et crée des ponts entre pédagogie, compétences psychosociales et égalité.

[1] Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) :
Art. 10 Egalité 1 L'école veille à l'égalité entre filles et garçons, notamment en matière d'orientation scolaire et professionnelle.
Règlement d'application de la loi sur l'enseignement obligatoire (RLEO) :
Art. 8 Egalité (LEO art. 10) 1 En collaboration avec le Bureau de l'Egalité, le département met en place des projets collectifs visant à promouvoir l'égalité de droit et de fait entre filles et garçons. Il encourage le corps enseignant à développer des initiatives dans ce sens, plus particulièrement en matière d'orientation scolaire et professionnelle.
2 Le département soutient, par l'information et la communication, des actions visant à réduire les inégalités, notamment celles liées à l'origine sociale ou ethnique des élèves ou à leur orientation sexuelle.